

Nombre de Conseillers Municipaux			<p>L'an deux mil dix, le 11 octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villaz, régulièrement convoqué par Monsieur EMIN Bernard, maire de Villaz, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.</p> <p><i>Etai^{ent} présents</i> : BIC Vincent, BONAVENTURE Alain, BONAZZI Roger, CHATELAIN Patrick, CLARY Bernard, DELETRAZ Julien, DURET Chantal, EMIN Bernard, MARTINOD Christian, MARTINOD Marie-Christine, MATHIEU Frédéric, RAFFORT Lionel, TERRIER Jean-Luc, THOLLON Béatrice.</p> <p><i>Etait absente</i> : ROTHAN Gabrielle</p> <p>Monsieur Frédéric MATHIEU est désigné secrétaire de séance.</p>
En exercice	Présents ou représentés	Votants	
15	14	14	
<p><u>Date de la convocation</u> 06/10/2010</p> <p><u>Date d'affichage du P.V.</u> 13/10/2010</p>			

Objet : Tarifs de l'eau – Période du 01/11/2010 au 31/10/2011

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à fixer le prix de la fourniture de l'eau potable. Il est rappelé que le relevé des compteurs d'eau est réalisé par les Services Municipaux une fois par an courant octobre et que la facturation est adressée aux administrés le mois suivant.

La commission Finances propose de fixer le prix de l'abonnement à 50 € et d'augmenter les tarifs du prix du m³ d'eau de 2,5 % afin de couvrir les charges du service de l'eau et notamment l'entretien annuel de son réseau pour assurer un service de qualité à la population.

Aussi, Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur la proposition de la commission finances pour la période s'étalant du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011.

	Tarifs du 01/11/2009 au 31/10/2010 (pour mémoire)	Tarifs du 01/11/2010 au 31/10/2011
Abonnement partie fixe	48,39 €	50,00 €
Prix du m ³	1,00 €	1,03 €
Prix du m ³ au-delà de 400 m ³	0,91 €	0,93 €
Prix du m ³ au-delà de 3000 m ³	0,81 €	0,83 €

**Où l'exposé du Maire,
et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **FIXE** les tarifs de l'eau pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011 comme ci-dessus définis.

La présente délibération est **adoptée à l'unanimité** des membres présents.

Fait à Villaz,
Les jours et an susdits
Le Maire,
Bernard EMIN